## DÉPARTEMENT D<u>U NOR</u>D

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET:

07. HARMONIE
MUNICIPALE DE
MERVILLE.
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT
2021.

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPTEMBRE

の氏に原を置いてい

γ

â

3

è

1

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK. Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS**: M. MORVAN Hervé – M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna donnant procurations respectives à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est proposé de voter une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'association de l'Harmonie Municipale d'un montant de 16 000 €.

Il est rappelé que la commune met à disposition gracieusement de cette association pour la pratique de ses activités, des locaux adaptés, du matériel de bureau, un photocopieur. La commune prend également à sa charge l'ensemble des fluides : eau, électricité, chauffage, téléphone...

Il est également proposé de reconduire la convention d'objectifs avec l'Harmonie pour l'exercice 2021.

Cette convention, annexée à la présente délibération, définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention et fixe les objectifs auxquels l'association doit répondre.

Sur ces critères, le Conseil Municipal invité, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 16 000 € et autorise le maire à signer la convention dont il s'agit pour l'exercice 2021, ainsi que tout document s'y rapportant.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal et versée au compte de l'association.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.